SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cierrey dûment convoqué le 4 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Fernand BARRAL, maire.

<u>Présents</u>: F. BARRAL, S. SOULET, P. LEBRETON, L. MOULIN, D. HAMON, B. SUPPLICIAU, B. MAUCOLIN, L. LEVEQUE, V. RAMOS, D. FERRAND, E. CAHON, A. LUZERNE, JP QUEROLLE, F. DUVAL

Absent excusé : T. CORREA Secrétaire de séance : E. CAHON

ORDRE DU JOUR

- Délibération: convention EPN d'attribution

Délibération : rétrocession éclairage public lotissement Promo Concept
Délibération : contrat prestataire électricité des bâtiments communaux
Délibération : travaux parking mairie : présentation nouveaux devis

- Délibération : dégradations matériel mairie durant les temps scolaires

- Liaisons douces

- Questions diverses

DELIBERATION: CONVENTION EPN D'ATTRIBUTION

Evreux Portes de Normandie engage l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs pour finalités :

- des demandeurs mieux informés
- un traitement plus équitable
- des demandes mieux qualifiée.

Ce travail regroupe:

- les Maires de l'Agglomération, notamment ceux disposant de logements locatifs sociaux ;
- les partenaires (les représentants de l'Etat, du Conseil Départemental, des réservataires, des bailleurs et des acteurs).

Les orientations définies par l'EPN avec ses partenaires sont formalisées dans le document-Cadre d'orientations, délibéré en Conseil Communautaire.

Les communes réservataires de logements locatifs sociaux doivent également délibérer pour autoriser le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution.

Les élus valident à l'unanimité cette délibération.

DELIBERATION: RETROCESSION ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT PROMO CONCEPT

Le lotisseur Promo Concept, rue des Epis d'Or, souhaite rétrocéder les 12 points lumineux du nouveau lotissement.

Les élus autorisent le Maire à signer la convention de rétrocession après réception de :

- un rapport de contrôle de conformité, de l'installation EP, réalisé par un organisme agréé
- des caractéristiques détaillées du matériel installé
- un plan de récolement géo référencé (format DGN) avec les équipements représentés (armoire(s) et points lumineux) ainsi que les réseaux E.P.

Ensuite, ces points lumineux seront inclus dans le contrat de maintenance avec le SIEGE.

DELIBERATION: CONTRAT PRESTATAIRE ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

La loi Energie et Climat met fin aux tarifs réglementés au 31 décembre 2020

Au 1^{er} janvier 2021, la commune devra avoir signé un nouveau contrat afin d'assurer la continuité de l'alimentation en énergie des bâtiments communaux.

F. DUVAL présente les offres reçues (Engie & Eni).

Il informe les élus qu'à la Bergerie, des démarches doivent être faites auprès d'ENEDIS afin de modifier le compteur actuel trop puissant et donc surfacturé.

N'ayant pas reçu toutes les offres, notamment EDF Collectivité, ce point sera délibéré au prochain conseil municipal. Il a été validé de choisir un contrat sur 24 mois, dans l'attente que le SIEGE soit compétent pour proposer des achats groupés.

DELIBERATION: TRAVAUX PARKING MAIRIE: PRESENTATION NOUVEAUX DEVIS

Les élus ont voté lors du dernier conseil municipal le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de :

- 39 837,19 € HT pour le parking
- 7 740,00 € HT pour le débit de fuite

Reste à charge mairie = 9 515 € HT à 11 894 € HT

Les places de parking étant insuffisantes dans la cour, il est proposé d'ajouter des places le long de la rue René Lefebve, en prolongement de celles existantes.

Le nouveau devis de l'entreprise EUROVIA est de :

- 51 521,39 € HT
- 7 740,00 € HT

Reste à charge mairie = 11 852 € HT à 14 815 € HT

Les subventions seront demandées à la Préfecture (DETR 30 %), au Département (15 à 30 %) et à l'EPN.

Il est validé de demander à de nouvelles entreprises des devis, sur la base des travaux complets, pour présentation et décision au prochain conseil municipal.

DELIBERATION: DEGRADATIONS MATERIEL MAIRIE DURANT LES TEMPS SCOLAIRES

Du matériel, à disposition à la cantine de la Grange, a été dégradé par des enfants lors du repas.

Durant toutes les activités du SIVOS, les élus valident, lors de dégradations volontaires par les enfants, de facturer aux parents le préjudice.

Cette facturation sera calculée sur la base du remplacement à neuf ou de la réfection/réparation, que ce soit sur le patrimoine mobilier ou immobilier de la commune.

LIAISONS DOUCES

L'EPN a constitué un groupe de travail sur les liaisons douces.

Pour Cierrey, il est proposé de mettre en œuvre un dossier de rétrocession de 6 parcelles privées situées entre la rue des Marettes et la rue de Rochefort afin de créer un cheminement pour les piétons et vélos.

Contact va être pris avec Maître BAILLEUL pour en informer les propriétaires.

Les élus valident la mise en œuvre de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est proposé et validé par les élus l'achat d'un matériel numérique de type vidéoprojecteur afin d'optimiser la présentation des conseils municipaux ou autres réunions.

Des devis seront proposés au prochain conseil.

Une demande de fonds de concours de l'EPN sera rédigée.

- PanneauPocket est mis en place sur la commune.
- E. CAHON demande si des informations pourraient être mise concernant le SIVOS (menus cantine, infos sur le centre, coordonnées, etc).

La mairie et le SIVOS étant deux entités différentes, il sera proposé au SIVOS de créer son propre PanneauPocket.

- F. BARRAL informe que les **travaux de réfection de la mare de la rue de la Mare des Chênes** sont terminés et que l'entreprise a déplacé le tas de terre situé sur les terrains du lotisseur vers un terrain communal.
- Points soulevés au prochain conseil municipal :
- S. SOULET, en charge du contrôle de gestion du SIVOS, présentera au prochain conseil municipal des chiffres actualisés d'indicateurs de gestion, afin que les élus prennent position sur les tarifs de la cantine. Seront également délibérés les points transport, garderie et centre de loisirs.
- A. LUZERNE souhaite faire un point sur le contrat de maintenance de l'éclairage public avec le SIEGE.

Clôture de la séance à 21h04.